

Séance du Rectorat

Date : 16 septembre 1996

Séance n° 33

Point n° 6

Annexe(s) : 1

Soumis par : PM

DECISION

OBJET	Dissolution de Centre d'étude du Proche-Orient ancien (CEPOA).
--------------	--

PROBLEMATIQUE	<p>Le CEPOA a traversé au cours de ces dernières années une crise qui va en s'accroissant au point que son fonctionnement en est aujourd'hui complètement paralysé. Cette situation de crise a été constatée, en 1995, par les experts commis à l'évaluation de cette UER de l'Université (cf. rapport en annexe). Elle s'est depuis considérablement aggravée. Les experts en attribuent la cause à trois facteurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. « Une certaine érosion de l'intérêt du corps enseignant pour les activités pluridisciplinaires ». On peut y ajouter un désintérêt certain des étudiants pour les conférences organisées par le Centre quand bien même elles constituent une activité importante de ce dernier. Cette situation est reconnue par plusieurs membres du collège des professeurs du CEPOA. 2. « Une structure de direction peu lisible...Les difficultés que connaît le CEPOA paraissent relever de son mode de direction ». 3. « Un déséquilibre de gestion qui a conduit Madame Urio (<i>la secrétaire du centre</i>) à assumer avec énergie et passion des démarches bien au-delà de sa mission ». Madame Ivanka Urio est au centre d'une polémique qui contribue fortement au dysfonctionnement constaté par ailleurs. <p>Il convient cependant de souligner, toujours dans le rapport des experts, que ces derniers ont été frappés « par la qualité des travaux, des programmes et des colloques du CEPOA, depuis sa fondation ». Que « la réputation internationale du CEPOA est assurée par la publication régulière d'une série de colloques dont l'intérêt n'est plus à démontrer ». Qu'il est « une des rares institutions disciplinaires existantes en Europe dans le domaine de l'orientalisme ».</p> <p>Les experts préconisent, pour conclure, une réforme des structures du CEPOA.</p>
----------------------	---

PROBLEMATIQUE	<p>C'est dans ce contexte, que le directeur du Centre, le professeur Yves Christe, d'une part, les deux doyens des facultés concernées par le CEPOA, les professeurs Olivier Fatio pour la faculté de théologie et Charles Méla, pour la faculté des lettres, d'autre part, ont été amenés à proposer, dans un premier temps, la dissolution, sur le plan administratif, du Centre interfacultaire. Ils demandent que soit examinée, dans un deuxième temps, la possibilité de mettre en place une nouvelle structure permettant tout à la fois, d'éviter de retomber dans les erreurs passées et de préserver les acquis et la renommée scientifiques incontestés de cette institution.</p> <p>A ce jour, six projets de nouvelles structures nous sont parvenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trois d'entre eux nous sont proposés par le directeur actuel du CEPOA, le professeur Yves Christe, - un nous a été envoyé par le professeur Albert de Pury, ancien directeur du Centre interfacultaire et membre du Collège des professeurs de ce dernier, - un autre nous a été transmis par le professeur Philippe Borgeaud au nom d'un groupe de réflexion sur l'avenir du CEPOA constitué lors de la séance du Collège des professeurs du CEPOA réunie le 14 mars 1996, - le dernier projet est celui que nous a fait parvenir le professeur Charles Méla, doyen de la faculté des lettres, d'entente avec le professeur Olivier Fatio, doyen de la faculté de théologie.
----------------------	--

DECISION	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une procédure de dissolution du CEPOA. - Procéder à la dissolution du CEPOA. (Eventuellement , dans un premier temps, en suspendre les activités.) - Faire modifier l'article 5 du RU. - Examiner l'opportunité, le cas échéant la possibilité de mettre en place une nouvelle structure.
-----------------	--

SUIVI	
--------------	--

Signature du Recteur

Dossier de référence

Structures académiques :
Centres